

De : BORDONARO Giovanni <gbordonaro@anderlecht.brussels>

Envoyé : 10 November 2021 14:13

À : VERMEULEN Marcel <mvermeulen@anderlecht.brussels>

Objet : Demande d'information relative aux parkings des grandes surfaces/supermarché

Monsieur le secrétaire communal,

J'aurai voulu savoir si l'administration connaît le nombre d'emplacements de parking en surface dépendant des grandes surfaces/supermarché que compte la commune. Aussi, s'il existe une taxe spécifique sur ces types d'emplacements de parking?

Cordialement,

Giovanni Bordonaro
Chef de groupe PTB*PVDA
0472 88 31 48

Giovanni BORDONARO

Conseiller communal - Gemeenteraadslid



Administration communale d'Anderlecht
Gemeentebestuur Anderlecht

1070 Bruxelles | 1070 Brussel

www.anderlecht.be

N'imprimez pas inutilement! - Druk slechts af indien nodig

Ce message électronique reste informel et n'engage aucunement l'Administration communale. Seul un courrier signé par le Bourgmestre ou son délégué et contresigné par le Secrétaire communal ou son délégué est susceptible d'engager l'Administration communale.

Deze mail is informeel en is op geen enkele wijze bindend voor het gemeentebestuur. Alleen een brief ondertekend door de burgemeester of zijn afgevaardigde en medeondertekend door de gemeentesecretaris of zijn afgevaardigde kan bindend zijn voor het gemeentebestuur.



MINUTE

M. Giovanni BORDONARO
Chef de groupe PTB*PVDA
Rue Henri Caron 45
1070 ANDERLECHT

RECOMMANDE



010541288500452621 220 282 869 768

N/REF : BOS : 100103

OBJET :

Emplacements de stationnement des grandes surfaces

Monsieur,

Nous vous remercions pour votre question écrite relative au nombre d'emplacements de parking en surface dépendant des grandes surfaces/supermarché que compte la commune ainsi qu'à l'existence d'une taxe spécifique sur ce type d'emplacement de parking.

Après analyse de notre base de données, il appert que 9.179 emplacements de stationnement sont encadrés par des permis d'environnement pour des grandes surfaces commerciales accessibles aux particuliers.

Toutefois, la législation en matière de permis d'environnement ne distingue pas le caractère « en surface » des autres configurations possibles. Nos outils informatiques ne permettent par conséquent pas d'extraire cette donnée précise. En revanche, nous travaillons avec les notions d'emplacements couverts ou à l'air libre, pour lesquelles nous pouvons fournir la ventilation suivante :

- 7.207 places à l'air libre
- 1.972 places couvertes

Il est à noter que les parkings de moins de dix emplacements ne nécessitent pas de permis d'environnement et ne sont donc pas répertoriés.

Actuellement, il appert qu'il n'y a pas de taxe spécifique pour ce type d'emplacement, distincte de la taxe générale sur les grandes surfaces.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

MARCEL
VERMEUL
EN *

Signature numérique de
MARCEL VERMEULEN *
DN : cn=MARCEL
VERMEULEN *,
serialNumber=1434, c=BE,
o=ADEHIS SAC
Date : 2021.12.16 11:32:10
+01'00'

Marcel VERMEULEN

Par délégation :
L'Echevin de l'Urbanisme et
de l'Environnement,

Alain KESTEMONT